

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-22 du 23 Janvier 1989

portant nomination du Directeur et du
Directeur Adjoint au Centre National
d'Education Révolutionnaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 portant composition du Cabinet du Président de la République et la Structure des Ministres ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du 20 Décembre 1988 ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 21 Décembre 1988 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Le Camarade Victor Dossou KOTCHIKPA est nommé Directeur du Centre National d'Education Révolutionnaire.

Article 2. - Le Camarade Abel COUAO-ZOTTI est nommé Directeur Adjoint du Centre National d'Education Révolutionnaire, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 3. - Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, abroge toutes les dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 23 Janvier 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances,


Edouard ZODEHOUGAN

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 SA/CC 8 ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 SPD 1 MF 8
AUTRES MINISTERES 14 CEAP 6 DPE-DLC-INSAE 3 DB-DCF-DTCP-DI 5 DAN-
BN 2 UNB-FASJEP 2 CENER 8 GCONB-DCCT 2 IGE 3 JORPB 1.-